



## **OBTENTION DE BREVET LIFRAS 3\* PAR ASSIMILATION**

Cette fiche est à compléter et à transmettre au délégué du Pôle Développement préalablement à toute plongée ; elle permet au candidat à l'assimilation de bénéficier d'une couverture d'assurance de six mois.

**Nom du club :**

**Le candidat :**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Titulaire du brevet :

Délivré par :

En date du :

Et des brevets de spécialisation suivants :

Date visite médicale :

Date ECG à l'effort :

S'engage, dans le cadre de ses activités LIFRAS, à respecter les prérogatives qui lui sont reconnues par son brevet LIFRAS et à plonger selon les règles de l'enseignement de la LIFRAS.

Date et signature du candidat :

<b>Expérience du candidat</b>		<b>Minimum requis</b>
Nombre total de plongées		-
Nombre d'heures de plongée		Min. 30h
Nombre de plongées en mer		Min. 20
Nombre de plongées en milieu naturel		Min. 60
Nombre de plongées en EAR (fosse + piscine)		-
De 0 à 20m		-
De 21 à 30m		-
De 31 à 35m		Min. 20 >30m
De 36 à 40m		Min. 10 >35m
Au-delà de 40m		-
Nombre de plongées de nuit :		Min. 5
Notions de réanimation :		CFPS requis
Brevet Lifras dans le passé ?		

**Documents à joindre :**

- Copie du/des brevet(s)
- Copie des brevets de spécialisation
- Copie du Logbook

**Commentaires :**

(Eventuellement joindre une lettre explicative)

---

Le Président et le Chef d'école attestent que le candidat est inscrit au sein du club.

Le Chef d'école s'engage à ce que le candidat reçoive dans les meilleurs délais une mise à niveau théorique sur les matières « administration » et « décompression ».

Le Chef d'école, après avoir pris connaissance des aptitudes et de l'expérience du candidat, propose au Pôle Développement une assimilation vers le brevet de plongeur 3\*.

Date et signature :

Le Chef d'école

Le Président

---

**Le Pôle Développement**, au vu de l'expérience et des titres du candidat, après éventuel entretien avec le Chef d'école ou avec le candidat, propose une procédure d'assimilation vers :

- Le brevet de plongeur 2\* ; l'expérience du candidat étant insuffisante par rapport aux standards Lifras que pour envisager un niveau 3\*.
- Le brevet de plongeur 3\* moyennant le complément d'expérience / d'épreuves repris ci-dessous. Le candidat reçoit une carte CMAS plongeur 2\* et est assuré selon les prérogatives de ce brevet.

- 3.3.3. Remontée assistée en air de 30m jusqu'à la surface (M/NC)
- 3.3.4. Sauvetage d'un plongeur en difficulté de 10m, remorquage sur 100m, réanimation (M/NC)
- 3.3.5. Remontée technique d'un plongeur en difficulté de 30m à 10m (M/NC)
- Direction de palanquée avec utilisation du parachute (MF du Pôle Développement/C)
- \_\_\_\_ plongées complémentaires (préciser le nombre, la profondeur, éventuellement plongées de nuit...)

Le candidat dispose d'une période de six mois, à dater de ce / / pour réaliser le complément d'épreuves / de plongées ; après quoi, s'il n'a pas clôturé sa carte de préparation, il conserve un brevet 2\*.

Pour le Pôle Développement :